



# TRANSPARENCY NEWS

■ NUMÉRO 1  
■ NOVEMBRE  
■ 2007

## Publication de l'Observatoire de la Corruption



WWW.TRANSPARENCYMAROC.ORG

### SOMMAIRE :

<b>ÉDITO</b>	<b>P. 1</b>
<b>INFOS</b>	<b>p. 2</b>
Biens des Habous : Quel mode de gestion ?	
IPC : Le Maroc améliore son classement mais des mesures s'imposent !	
Enquête sur les fortunes de généraux et dignitaires marocains : vrai ou faux ? Une affaire à suivre	
Acte de citoyenneté à Targuist	
Affaire CIH : Suite ou fin ?	
Lettre pour l'Histoire : Trois avocats radiés du barreau par la justice marocaine	
Interpellations autour de la gestion de la direction de la mutuelle générale du personnel des administrations publiques	
<b>DOSSIER : CHRONIQUE D'ÉLECTIONS PARADOXALES : TRANSPARENTES ET CORROMPUES !</b>	<b>p. 8</b>
<b>L'AVANT CAMPAGNE</b>	<b>p. 8</b>
Des sondages de mauvaise augure	
Des ministres font campagne avant l'heure	
Le cas El Himma, « le candidat du roi »	
Mobilisations de biens publics.	
Distribution hasardeuse des cartes d'électeurs	
Mode de désignation des listes.	
Et le droit au boycott ?	
<b>CAMPAGNE ÉLECTORALE</b>	<b>p. 14</b>
L'usage de l'argent, un leitmotiv	
Comportements des futurs électeurs et réactions de l'Etat	
Transparence et recours aux media	
<b>LE JOUR DU SCRUTIN</b>	<b>p. 18</b>
Trafics de cartes, transports collectifs, etc	
Quant l'Etat faillit à la règle	
Le rôle des intermédiaires.	
Quelques cas de violence	
<b>LES RÉSULTATS</b>	<b>p. 20</b>
Requêtes et protestations	
Financement (public et privé) de la campagne.	
Les rapports d'observateurs	
<b>ENTRETIEN</b>	<b>p. 23</b>
<b>RÉFÉRENCES ET SOURCES</b>	<b>p. 24</b>

## ÉDITO

Transparency-Maroc réactive, sous une nouvelle forme, la structure de l'Observatoire de la corruption. Cette nouvelle formule<sup>1</sup> a démarré effectivement au mois de septembre. L'un de ses objectifs est de collecter toute l'information disponible sur les questions de corruption, de transparence et de bonne gouvernance. La conception et la mise en place d'un système d'information va faciliter le traitement, la synthèse des données et leur diffusion auprès des partenaires et des parties concernées. Une collaboration avec l'instance centrale de prévention de la corruption est envisagée. L'observatoire va accueillir, à titre expérimental, une cellule de soutien et de conseil juridique aux victimes de la corruption. Il est prévu que cette expérience puisse produire un guide qui offre des conseils, procédures et adresses utiles pour les victimes de la corruption.

« Transparency News » sera le titre que portera la publication de l'observatoire. Une publication appelée à faire le point sur tous les sujets rentrant dans l'objet de l'observatoire et restituer l'essentiel de l'information collectée. Chaque numéro fera un zoom particulier sur un thème central qui aura été retenu selon la conjoncture et l'opportunité. Ainsi, le premier numéro de Transparency News comporte un dossier complet sur les élections, leur déroulement et l'évaluation faite par différentes parties impliquées. Le choix de ce thème n'est pas fortuit. Transparency-Maroc a toujours considéré que les élections constituent un moment fondamental et indépassable pour la mise en place du

système national d'intégrité : objectif premier de tout combat contre la corruption et pour le renforcement de la gouvernance.

Lors des élections du 7 septembre, Transparency-Maroc a été associée à Democracy Reporting International dans une observation qualitative des élections. Cette observation a pu constater que :

La gestion des élections a été relativement plus transparente, ce qui correspond à un progrès qui mérite d'être salué. Cependant, des informations nombreuses et multiples recueillies signalent des pratiques frauduleuses et l'utilisation importante de l'argent illicite aussi bien dans le processus de candidature que dans celui du vote.

Le second constat majeur est relatif au très faible taux de participation de 37% des 15,5 millions d'électeurs inscrits. Ramené à l'ensemble de la population en âge de voter, la participation est donc encore plus faible. Le scrutin a par ailleurs été marqué aussi par un nombre très important de votes nuls (19% pour le scrutin au niveau des circonscriptions locales et 28% pour le scrutin de liste nationale) (voir détails dans le dossier).

Il est utile de souligner que la lutte contre la corruption a été l'un des thèmes phares de la campagne électorale et l'on ne peut que s'en féliciter. Il appartient donc maintenant aux nouveaux élus, au gouvernement, à la Justice et à toutes les autres parties concernées de mettre en place les réformes et mesures nécessaires pour contrecarrer le fléau de la corruption. Transparency-Maroc veillera à rappeler aux différents acteurs les engagements qu'ils ont pris auprès des citoyens.

<sup>1</sup> Le nouveau projet de l'observatoire de la corruption est financé par l'Ambassade des Pays-Bas que nous remercions vivement.

## BIENS DES HABOUS : QUEL MODE DE GESTION ?

LES GRANDES INSTITUTIONS COMME LES DOMAINES ET LES HABOUS DISPOSENT DE RÉSERVES FONCIÈRES COLOSSALES.

*Maroc Hebdo*, dans son édition du 8 au 14 juin 2007, se pose la question suivante : À qui profitent les biens des Habous ? Cette question vient suite à la cession en 2005, par le Ministère des Affaires islamiques et du Waqf (habous), d'un terrain en sa propriété à Mounir Majidi, directeur du secrétariat particulier du roi Mohammed VI. Dans son édition du 26 mai 2007, *Al Ahdath almaghribia*, est la première à publier l'information en gros caractères et en Une du journal : « Nouveau scandale foncier, le secrétaire particulier du roi bénéficie d'un terrain à prix symbolique à Taroudant ». On y apprend que Majidi a acquis, en juillet 2005, un terrain de quatre hectares et demi, situé en pleine zone touristique de Taroudant, à seulement 50 Dirham le mètre



Mounir Majidi

carré. «Alors que le prix de référence local est normalement supérieur à 4000 Dirham», écrit le quotidien. La transaction a été effectuée en un temps record, «grâce aux interventions du ministre des Habous et des Affaires islamiques en personne, alors que la loi n'autorise aucune transaction sans appel d'offres préalable».

Le ministre des Habous, Ahmed Toufiq précise qu'il s'agit d'une transaction régulière. Lors d'une question orale posée au parlement par le PJD, le ministre explique qu'il ne s'agit pas de privilège car un terrain viabilisé dans la région coûte généralement 450 Dirham le mètre carré. D'ailleurs le journal *Al Massae*, dans son édition du 6 août 2006, précise qu'il dispose d'un document administratif prouvant que le prix de l'immobilier dans la zone où le terrain a été cédé à Majidi est de 400 Dirham le mètre carré.

L'Instance Nationale de Protection des Biens Publics au Maroc a appelé à l'organisation d'un sit-in à Bab Challah le 24 août pour demander l'annulation des contrats de passation des terres des Habous dans les villes de Taroudant et Marrakech à des personnes influentes dont Majidi.

Enfin, un envoyé du journal *Asdae*, à la ville de Taroudant, a précisé dans l'édition du 12 septembre que ladite terre est une petite ferme qui a été détruite par la sécheresse et qui a besoin d'être aménagée, ce qui rend son prix très faible. Tous les prétextes sont bons. Quelque soit le cas, l'arbre-Majidi ne doit pas cacher la forêt des biens habous et de leur mode de gestion, conclut *Maroc Hebdo*.

## ENQUÊTE SUR LES FORTUNES DE GÉNÉRAUX ET DIGNITAIRES MAROCAINS : VRAI OU FAUX ? UNE AFFAIRE À SUIVRE

LE JOURNAL *ASSABAH* A RAPPORTÉ UNE INFORMATION DE TAILLE : «LES ETATS UNIS D'AMÉRIQUE DÉLIVRE AU MAROC LES NOMS DES GÉNÉRAUX FORTUNÉS».

Selon le journal, des enquêtes secrètes ont été menées par des services de renseignement portant sur les fortunes de généraux et de hauts responsables. Des sources ont confirmé que ces enquêtes ont concerné essentiellement la taille des richesses marocaines dans les banques suisses et plus particulièrement à Zurich. Une liste de noms a été remise à des services de renseignements marocains qui ont entamé à leur tour des enquêtes sur le volume de fortune de ces personnes dans les pays européens.

Les services secrets américains ont en effet entamé des enquêtes sur le plan international pour faire face au blanchiment d'argent et contrôler les comptes bancaires des personnes et ce dans le cadre de la guerre américaine d'assèchement des sources du terrorisme et de combat contre le financement des activités terroristes.

D'autres enquêtes auraient été menées en parallèle par les services de renseignement marocains qui ont envoyé une équipe de travail à Zurich pour recueillir des informations sur quelques personnalités marocaines.

pour fuite d'argent ou de mener une enquête sur les sources de cet argent ainsi que sur les personnes impliquées dans cette affaire.



## IPC : LE MAROC AMÉLIORE SON CLASSEMENT MAIS DES MESURES S'IMPOSENT !

LE MAROC SE HISSE À LA 72<sup>ÈME</sup> PLACE PARMIS 180 PAYS AVEC UNE NOTE DE 3,5 SUR L'INDICE DE PERCEPTION DE TRANSPARENCY INTERNATIONAL.

Une année auparavant, le Maroc occupait la 79<sup>ème</sup> position parmi 163 pays figurant dans le classement de Transparency International. En 2002, il était 52<sup>ème</sup>. Sa notation était passée de 4,3 points en 1999 à 3,2 points en 2006. Plusieurs journaux et magazines ont publié cette information et ont réalisé des entretiens avec Monsieur Azedine Akesbi, secrétaire général de Transparency-Maroc, qui a indiqué qu'il s'agit d'une légère amélioration positive à enregistrer et qui est due essentiellement à quelques signaux positifs qui ont été captés par les observateurs internationaux, à savoir la ratification de la convention des Nations unies, l'adoption d'un texte pour la création d'une instance centrale pour la prévention contre la corruption et les textes sur la déclaration du patrimoine. D'autres mesures s'imposent cependant, ne serait-ce que l'application des dix mesures les plus importantes. Le cadre de la convention des Nations unies qui a été ratifié existe et il est grand temps de passer à l'acte.

## Communiqué de Transparency-Maroc : UNE AMÉLIORATION DE LA PLACE DU MAROC DANS L'INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION : UNE INVITATION À CONCRÉTISER LES ENGAGEMENTS DU MAROC ET ASSURER UNE LUTTE DURABLE CONTRE LA CORRUPTION.

*Le Maroc se positionne mieux dans l'indice de perception de la corruption de 2007. Il gagne des places puisque son classement passe de 79 à 72 sur 180 pays retenus. Sa note s'améliore timidement de 3,2/10 à 3,5/10. Ceci est en soi une bonne nouvelle eu égard à la dégradation continue constatée depuis l'année 2000. Certes, il y a encore du chemin à faire pour consolider cette inflexion de tendance et sortir sérieusement de la zone d'une « corruption endémique » dans laquelle le pays s'est installé. Le Maroc reste encore en retrait par rapport à d'autres pays de la région dont notamment le Qatar (6/10), les Emirats Arabes Unis (5,7/10) ou le Bahrein (5/10).*

*A Transparency-Maroc on pense que, la ratification de la convention des Nations Unies, le lancement de réformes législatives sur la déclaration du patrimoine et l'adoption du décret portant création de l'Instance Centrale de prévention de la corruption ont été appréciés en tant que signaux positifs de progrès sur la voie de la lutte contre la corruption et influé l'impression favorable des évaluateurs*

*L'enjeu aujourd'hui est de consolider ces premiers acquis en leur assurant un impact réel et en les prolongeant par les réformes urgentes en matière de justice, de transparence administrative et d'accès à l'information, en particulier.*

*Pour inverser durablement la tendance observée au cours des dernières années, il n'est guère d'options que de mettre en œuvre une stratégie nationale avec l'appui de toutes les parties prenantes et de mobiliser pour sa mise en œuvre autant les services publics que les opérateurs économiques et les multiples acteurs de la société civile.*

*La lutte contre la corruption a été l'un des thèmes phares de la campagne électorale et l'on ne peut que s'en féliciter. La gestion plus transparente du Ministère de l'Intérieur au niveau central est un progrès qui a été salué. Il n'en demeure pas moins que des informations persistantes et concordantes circulent au sujet de l'utilisation massive de l'argent illicite aussi bien dans le processus de candidature que dans celui du vote.*

*Les quelques informations judiciaires ouvertes à la suite de dénonciations de violations flagrantes des règles régissant la compétition loyale en la matière, n'ont convaincu ni à propos de la volonté de nombreux acteurs politiques de conformer leur conduite à leurs discours ni au sujet de la capacité des appareils administratif et judiciaire à mettre en œuvre pleinement leurs attributions en matière de prévention et de répression.*

*L'actualité nous fournit à la fois des raisons d'espérer et des motifs de craindre que les avancées sont plus timides que leur annonce ne le laisse croire. Il appartient donc aux nouveaux élus, au gouvernement auquel ils participeront, à la Justice et à toutes les autres parties concernées de mettre en place un système national d'intégrité d'agir, ensemble et chacun dans sa sphère de compétence, pour améliorer les résultats obtenus.*

*Transparency-Maroc, Le Bureau Exécutif, Rabat le 26 septembre.*

## ACTE DE CITOYENNETÉ À TARGUIST

LE «SNIPER» DE TARGUIST OU «EL QANASS», A MIS EN LIGNE QUATRE VIDÉOS MONTRANT DES GENDARMES EN FLAGRANT DÉLIT DE CORRUPTION À TARGUIST, PETIT PATELIN SITUÉ DANS LA RÉGION DE TAZA- AL HOCEÏMA-TAOUNATE.

Le *Journal hebdomadaire* décrit ce fameux «Qanass» comme une sorte de Robin des bois des internautes de tout le pays. Au fil des enregistrements, on aperçoit une nette amélioration de la qualité technique. Les films bruts de décoffrage et dénués de commentaires cèdent progressivement la place à des spots plus élaborés, qui font la part belle aux techniques de montage. Autre nouveauté, et elle est de taille : l'inscription, en bas des images, des noms et des grades des gendarmes confondus. Dans son édition du 5 septembre 2007, *Le Monde* écrit : «Ce sniper ne tue pas : il filme, caché, et de loin, à la manière des paparazzi, ou plutôt des journalistes d'investigation. Le 8 juillet, il diffusait un premier reportage, brut, sans commentaire, sur le site américain de YouTube. On y voit deux gendarmes, en faction sur une route de campagne, tendre la main aux chauffeurs de vans et de voitures qu'ils interpellent. Les zooms permettent, malgré les tremblements de l'image, de s'apercevoir qu'ils ne disent pas bonjour, mais qu'ils encaissent des bakchichs».

Une partie de la presse nationale et même internationale s'est emparée de l'affaire, et l'état-major de la gendarmerie a même décidé d'envoyer des unités de surveillance composées de gendarmes en civil dotés de voitures banalisées, pour prendre leurs pairs corrompus «la main dans le sac». Hosni Benslimane, Commandant de la Gendarmerie royale marocaine, a décidé de constituer une commission

d'enquête à ce sujet, présidée par le général Abdelkader El Ouala, chargé des relations extérieures au sein de la gendarmerie royale. La MAP a signalé que les gendarmes et les corrupteurs mis en cause dans cette affaire de corruption, ont fait l'objet d'une procédure judiciaire et ont été présentés à la justice. Et comme pressenti dès le début de cette affaire, «les auteurs des enregistrements vidéo, qui avaient fait état de ces actes de corruption, ont été identifiés et ont été invités à faire leur déclaration en tant que témoins, comme le stipule la procédure judiciaire».

La plupart des journaux dans leurs éditions du 17 au 20 septembre ont rapporté que l'Inspection Générale de la Gendarmerie royale qui a mené une enquête dans plusieurs régions du Maroc (El jadida, Tanger, Dakhla, Al Hoceïma, Settat, Nador et Larache) pour contrôler les gendarmes, a pu observer des abus de quelques gendarmes et prendre en flagrant délit de corruption certains d'entre eux. Les enquêtes ont également révélé l'implication de hauts responsables. Annahar almaghribia rapporte dans son édition du 18 septembre que 20 gendarmes sont menacés de destitution pour corruption. Certains ont déjà été retirés du service.

*Telquel* a retrouvé et interviewé, dans son édition du 6 au 12 octobre, les membres du

«commando de Robins du Web», qui ont affirmé qu'ils craignent des représailles de la part des autorités étant donné qu'ils se sont attaqués à l'une des institutions les plus puissantes du pays, mais qu'ils sont satisfaits de l'impact positif qu'ont eu leurs actions sur le comportement des gendarmes qui ont commencé à témoigner plus de respect aux citoyens. Toutefois, les gendarmes s'en prennent à des personnes dans leur chasse à l'homme, lancée contre le fameux «Sniper de Targuist». Certains journaux indiquent par exemple qu'un jeune homme de cette petite ville de la région de Al Hoceïma a été arrêté, avant d'être relâché deux jours plus tard sur ordre du juge d'instruction. Il était soupçonné d'être derrière les quatre vidéos qui ont envoyé neuf gendarmes en prison et entraîné la mutation d'un colonel et de son second. «Durant sa détention, affirme Saïd Pachkarou, correspondant de l'AMDH à Al Hoceïma, ce jeune homme a été violenté et torturé. «On lui a même introduit un bâton dans l'anus», précise *TelQuel* dans son numéro du 29 septembre au 5 octobre dans un article publié sous le titre : «Sniper de Targuist : les gendarmes s'affolent». Enfin, une cinquième vidéo a été filmée par le sniper mettant en cause cette fois deux agents de la sûreté nationale en train de recevoir une corruption à Casablanca de la part d'un conducteur de voiture.



## AFFAIRE CIH : SUITE OU FIN ?

LA BRIGADE DE LA POLICE JUDICIAIRE S'ÉTAIT ATTELÉE À EXAMINER LE DOSSIER DU CRÉDIT IMMOBILIER ET HÔTELIER (CIH) DEPUIS LE 30 MARS 2002.

Elle s'est basée, lors de son enquête, sur le rapport établi par la Commission d'enquête parlementaire qui a présenté ses conclusions au mois de janvier 2002. Ce rapport a été étayé par les conclusions de l'enquête effectuée par l'Inspection générale des finances, qui a évalué le manque à gagner pour le CIH à environ 1.400 milliards de centimes. Pour rappel, la commission d'enquête sur le CIH a été formée le 12 juillet 2000 suite à l'intervention de Fathallah Oualalou, ministre de l'Économie à l'époque, pour demander au parlement d'inscrire dans la loi de finances la première tranche d'une aide exceptionnelle de 7 milliards de Dirham au CIH en vue de rééquilibrer ses comptes. Le Ministre avait parlé de «gestion irrationnelle» au sein du CIH pour justifier l'énormité de l'aide. En réponse au ministre, le parlement, a conditionné la budgétisation de cette somme à la création d'une commission d'enquête parlementaire. L'enquête a estimé les créances en souffrance à un total de près de 11 milliards de Dirham et a identifié, trente responsables, qui devront être poursuivis pour détournement et dilapidation des deniers publics. Cependant, certaines sources affirment que l'enquête de la brigade de la police judiciaire a identifié trois cents coupables susceptibles d'être poursuivis et déférés devant le parquet.

Après sept ans de procédure, deux instances et des dizaines

d'audience, précise *L'Economiste* dans son édition du 3 août 2007, la Cour d'appel de Casablanca tranche dans le dossier CIH. Dans un communiqué de la MAP, la Cour d'Appel de Casablanca a condamné, jeudi 2 août 2007, par contumace l'ex-président du CIH, Moulay Zine Zahidi, à 10 ans de prison ferme et à des peines allant de 5 ans de prison ferme à 1 an de prison avec sursis, 13 autres personnes poursuivies dans le cadre de l'affaire CIH pour «dilapidation de deniers publics et mauvaise gestion». L'information a été rapportée par la plupart des journaux dans leurs éditions du 3 et 4 août 2007. Moulay Zine Zahidi avait déclaré dans une interview accordée au quotidien espagnol «*El Mundo*», qu'il attribue la responsabilité de la banqueroute du CIH à des symboles forts de l'Etat marocain. Il monte par ailleurs du doigt «la corruption de la justice» : «Ce n'est absolument un mystère pour personne. La Banque mondiale l'a suffisamment souligné dans ses rapports», arguait-il dans une interview accordée à *Aujourd'hui le Maroc*.

Dépassant ces jugements de



DR

leur valeur, le comité national pour la protection des deniers publics a invité à un traitement global des dossiers de détournement et dilapidation des deniers publics. Le secrétaire général du Comité, Mohamed El Meskaoui, dans une déclaration au journal *Al Adala wa tanmia*, a considéré que le jugement prononcé à l'égard de Zahidi est partiel et sélectif et a invité à convoquer toutes les personnes citées par Zahidi, les punir pour avoir dilapidé l'argent public, et saisir leurs biens qui appartiennent au peuple marocain.

### LE VERDICT EN PREMIÈRE INSTANCE POUR LES 17 ACCUSÉS DANS LE DOSSIER CIH

ACCUSÉS	VERDICT	ACCUSÉS	VERDICT
M.Z. Zahidi	10 ans ferme	K. Agznaï	1 an sursis
N. Hoyam	5 ans ferme	A. Skalli	5 ans ferme
A. Benkirane	3 ans (1 sursis)	M. Filali	1 an sursis
A. El Himmer	2 ans sursis	M. Benani	1 an sursis
D. El Hamri	2 ans ferme	M. Laâraïchi	1 an sursis
R. Gaâidi	2 ans (1 sursis)	Z. Mchich	Acquitté
A. Walliallah	2 ans ferme	M. A. Alaoui	Acquitté
B. Aouragh	1 an sursis	A. Sadek	Acquitté
A. Basit	1 an sursis		

Source : *L'économiste* du 03 au 04 août 2007



## LETTRE POUR L'HISTOIRE : TROIS AVOCATS RADIÉS DU BARREAU PAR LA JUSTICE MAROCAINE

LE 27 FÉVRIER 2007, LA COUR D'APPEL DE TÉTOUAN AVAIT RENDU UN ARRÊT DE RADIATION À L'ENCONTRE DE TROIS AVOCATS DU BARREAU DE CETTE VILLE.

Il s'agit de Habib Hajji, Khalid Bourhail et Abdellatif Kanjaâ qui ont été inculpés pour «atteinte à l'honneur de la profession et outrage à la défense et à la justice», selon la cour. Ces trois personnes faisaient partie d'un groupe d'avocats qui avait publié, à la mi-2006 dans la presse, un article intitulé «Lettre pour l'Histoire», dans lequel ils critiquaient «les pratiques irresponsables marquant le travail de la justice» et affirmaient que «la corruption et le clientélisme minent le corps de la justice dans la région». Les avocats ont ainsi comparu devant la justice suite à une requête du parquet qui demande leur radiation du barreau pour faute professionnelle. Par ailleurs, la chambre a décidé la suspension, pour deux ans, de deux autres avocats Charaf Chekkara et Mohamed Ajouab. Dans la lettre pour l'histoire, publiée le mois de juin de l'année 2006, les avocats ont dénoncé la corruption généralisée dans le système judiciaire de Tétouan. La lettre dénonce aussi les avocats de la ville, qui les accuse d'être en mèche avec les barons de la drogue. Les avocats sanctionnés ont décidé de faire appel auprès de la chambre administrative de la cour suprême. Dès l'annonce du verdict, le comité de soutien aux avocats de Tétouan qui s'est constitué à Rabat, le mois de janvier 2007, a tenu une réunion le même jour où le verdict a été prononcé. Les avocats de Tétouan ont continué de collectionner les soutiens nationaux et internationaux. «Non seulement notre affaire vient d'être discutée au sein du Parlement européen, explique Hajji, mais de nombreux avocats arabes et européens connus dans le milieu des droits de l'homme ont proposé de créer un comité de

soutien international dédié à notre cause». Les bâtonniers Abderahman benameur et Mohamed Akdim, ont affirmé quant à eux que «le jugement n'avait aucune base juridique et que l'objectif de la radiation des avocats est la répression de la liberté d'expression». Le comité de soutien avait publié le 9 février 2007, un communiqué dans lequel il insiste sur les graves conséquences que pourrait avoir cette affaire, que l'on appelle plus communément «l'affaire des rédacteurs de la lettre pour l'Histoire». Le comité insiste sur le fait que les accusations mentionnées dans le dossier ne seraient qu'un pur prétexte. Pour L'AMDH, le procès des cinq avocats était «inéquitable» et les décisions qui en découlent constituent «une violation des droits de la défense et de l'immunité des avocats porteurs de la libre parole». L'AMDH a annoncé son soutien aux avocats pour le «règne de la liberté d'opinion et d'expression». L'association Adala a publié le 6 mars 2007 un communiqué où elle déclare sa stupéfaction face aux jugements prononcés contre les auteurs de la lettre pour l'Histoire. Les membres de Transparency International, section Afrique et Moyen-Orient, ont adressé également une lettre au Premier ministre, Driss Jettou, pour protester contre la radiation des avocats du barreau de Tétouan. Les avocats et les défenseurs des droits de l'homme, appartenant à différents pays européens, avaient quant à eux signé une déclaration en vue de la création d'un comité international de soutien d'action en faveur des auteurs de «Lettre pour l'Histoire» et ont informé l'opinion publique de leur condamnation des sanctions prises à leur égard, qui s'apparentent à une forme de vengeance en contradiction avec les principes des droits de l'homme, et de leur soutien à ces avocats qui sont non seulement des hommes de lois, mais qui jouent aussi un rôle très actif dans le domaine des droits de l'homme au Maroc. Enfin, Habib Hajji et Abdellatif Kanjaâ ont déclaré à Transparency-Maroc que «les sanctions prises à leur égard constituent un message selon lequel la justice doit rester sacrée et intouchable» et ont ajouté que «leur cas est venu pour donner l'exemple à tous ceux qui osent parler de



corruption ou de dysfonctionnements dans le système judiciaire». Ils déclarent cependant qu'«ils disposent d'une forte volonté pour aller de l'avant dans la dénonciation de toute sorte de corruption et de corrupteurs dans le domaine de la justice ».

## COMMUNIQUÉ DE TRANSPARENCY MAROC

*Dans le cadre de la mise en place d'un Observatoire national de la corruption et développement de la transparence au Maroc, Transparency Maroc a créé une «cellule d'aide aux victimes de la corruption» en vue d'accueillir des personnes ayant des plaintes portant sur la corruption, de les orienter et de leur apporter une assistance et une aide juridique pour renforcer leurs positions. Les citoyens concernés sont priés de contacter l'observatoire au numéro suivant : 022 54 26 99 ou d'envoyer une lettre à l'adresse suivante : 36, Avenue Al Abtal, angle Oum Rabiaa, Agdal, Rabat. Il est requis que les demandes soient détaillées et étayées par des arguments suffisants. La cellule assure une permanence tous les vendredis de 10h30 à 16h30.*



## INTERPELLATIONS AUTOUR DE LA GESTION DE LA DIRECTION DE LA MUTUELLE GÉNÉRALE DU PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

SUITE AUX MULTIPLES ARTICLES PUBLIÉS PAR LA PRESSE NATIONALE AU SUJET DE LA GESTION DE LA DIRECTION DE LA MUTUELLE GÉNÉRALE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (MGPAPM) EN 2002, DES DÉPUTÉS AVAIENT SAISI LE GOUVERNEMENT EN VUE DE PRENDRE UNE POSITION CLAIRE À L'ÉGARD DES DYSFONCTIONNEMENTS RAPPORTÉS PAR LES JOURNALISTES.

A cette époque, plusieurs problèmes ont été soulevés notamment lors de la tenue de l'assemblée de la MGPAPM, en raison de la non présentation par le président des rapports moral et financier ainsi que celui de la Commission de contrôle pour l'exercice de transition 2000 (du 1 juillet au 31 décembre 2002). D'autres questions qui prètent à confusion ont été évoquées. Cinq ans après, un comité de coordination national de lutte contre les pratiques enregistrées dans la gestion de la MGPAPM a été constitué par neuf instances professionnelles, rapporte *Al Minbar Alichtiraki* dans son édition du 14 août 2007. Le comité a demandé au Premier Ministre d'intervenir contre les pratiques du président de la mutuelle concernant l'aménagement et l'équipement de constructions pour accueillir

des cabinets médicaux et ce l'encontre du Dahir régissant les mutuelles et de la moudawana de 1963 portant sur la couverture médicale. Le comité évoque également la signature par le président de la mutuelle d'une convention avec l'association marocaine pour le soutien des malades chroniques (AMASOM) et ce en contradiction avec la moudawana de la couverture médicale qui stipule que toute convention doit être établie entre l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM)

et les corps professionnels. Le rapport publié par le comité et dont le journal *Assabah* a reçu une copie, revient sur les divers dysfonctionnements et violations enregistrés dans la gestion de la mutuelle dont une mauvaise gestion financière, un non respect des textes régissant les mutuelles, et des violations portant sur l'organisation des élections des représentants des adhérents. A ce propos, rapporte *Al Monataf* dans son édition du 21 septembre 2007, quatre centrales syndicales avaient saisi le premier ministre pour protester contre l'organisation de ces élections selon des règles qui vont à l'encontre de la loi et du principe d'égalité de tous les adhérents. *Al Ittihad Alichtiraki* dans son édition du 20 octobre 2007 ajoute que l'ancien premier ministre, Driss Jettou, avait chargé le ministre de l'emploi en vue de «contraindre le président de la mutuelle au respect de

la loi». Aujourd'hui, le siège gagné au parlement par le président de la mutuelle lors des dernières élections législatives (candidature à laquelle «se sont opposés plusieurs acteurs politiques» selon *Al Monataf* du 2 septembre 2007), va t-il lui permettre de bénéficier d'une immunité parlementaire qui le

protègerait contre toute poursuite ou sanction ? Une question que se posent *Al Monataf* et *Assabah*. Quelque soit le cas, le comité de coordination national estime que le gouvernement se doit de prendre une position claire à

l'égard des dysfonctionnements qui persistent depuis 2002, au lieu de persister dans le mutisme.

### Divers

*dysfonctionnements et violations enregistrés dans la gestion de la mutuelle dont une mauvaise gestion financière, un non respect des textes régissant les mutuelles*

*Le comité de coordination national élargi des délégués de la MGPAPM a publié le 29 octobre 2007 un communiqué dont Transparency Maroc a reçu une copie, dénonçant «les dysfonctionnements au sein de la mutuelle générale ainsi que le complot contre la pratique démocratique et les intérêts des adhérents et leurs ayants droit» en invitant toutes les parties concernées à «continuer leur défense de droit à la santé pour tout le monde» et à «lutter contre toute pratique non démocratique visant à servir des intérêts personnels».*



# CHRONIQUES D'ÉLECTIONS PARADOXALES : TRANSPARENTES ET CORROMPUES !

UN FAIT INDÉNIABLE : LES LÉGISLATIVES 2007 SONT PLUS TRANSPARENTES QUE LES PRÉCÉDENTES EN TERME DE DONNÉES ET DE CHIFFRES (UTILISATION DES MEDIA RÉGLEMENTÉE, PV DES BUREAUX DE VOTE REMIS AUX PARTIS, ANNONCE DES RÉSULTATS DÉTAILLÉS AVEC UNE SEMAINE DE RETARD, RECONNAISSANCE DU NOMBRE DE VOTANTS (37%), DU NOMBRE DE VOTES NULS (19%), ETC). MAIS COMME LE DIT LE POÈTE SÉNÈQUE SI BIEN, « QUAND LES CHOSES PARAISSENT SIMPLES STATISTIQUEMENT, ELLES SONT COMPLIQUÉES HUMAINEMENT ». LE DIABLE EST DANS LES DÉTAILS. GRÂCE À UNE REVUE DE PRESSE EXHAUSTIVE ET UNE LECTURE DE L'ENSEMBLE DES RAPPORTS PRÉLIMINAIRES D'OBSERVATEURS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX, NOUS AVONS RECONSTITUÉ LE FILM DE CES ÉLECTIONS VRAISEMBLABLEMENT PLUS TRANSPARENTES QU'AUPARAVANT MAIS ENCORE TRAVERSÉES PAR DES PRATIQUES OCCULTES, POINT PAR POINT, ÉTAPE PAR ÉTAPE.

## L'AVANT CAMPAGNE

Des sondages à moitié révélées, des ministres pris en flagrant délit battant campagne prématurément, des cartes d'électeurs distribués à contre gré, et même à tort et à travers, sur le terrain les élections s'annoncent chaotiques. En parallèle, vu de l'Establishment, tout semble réglé à l'avance : l'utilisation des media est codifiée par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), la loi électorale est traduite en procédures strictes par le ministère de tutelle. Seul grain de sable qui grippe la machine bien

huilée, l'observation des élections fait l'objet de tiraillements entre le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) et les associations désireuses d'aller sur le terrain. Ahmed Herzenni, le président du conseil va même jusqu'à déclarer à *Al Massae* que

*Veille de l'information* : Mohamed Ali Lahlou  
*Rédaction et synthèse* : Driss Ksikes

« l'ensemble des observateurs vont être sélectionnés soigneusement en écartant ceux qui ne croient pas dans la transition démocratique que connaît le Maroc ». Mise en garde à laquelle fera écho le roi Mohammed VI dans le discours du trône, faisant savoir qu'il ne permettra à quiconque de « douter de la crédibilité de ces élections ». Et le droit au boycott ? Il est assuré mais non relayé par les media publics. Revoyons ces points dans le détail.







A/C press

## DES SONDAGES DE MAUVAISE AUGURE

IL EST RÉVOLU LE TEMPS OÙ SEUL LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR MENAIT DES SONDAGES D'OPINION, SOLO ET EN CATIMINI.

Dorénavant, tout le monde s'y met (l'association 2007 Daba, les partis politiques, les centres d'études internationales...). Mais la plupart dissimulent une bonne partie des résultats. Ainsi, l'association Daba 2007, rapporte *Al Massae*, « cache un côté du sondage d'opinion qui a posé les islamistes en première place suivis du Parti de l'Istiqlal (PI) et l'Union socialiste des Forces populaires (USFP) ». Sur les colonnes de *L'Economiste*, le président de l'association, Noureddine Ayouch, révèle un taux de participation potentielle très optimiste de 68% mais refuse d'en afficher les données. Le ministère de l'Intérieur mène pour sa part un sondage qualifié par le journal islamiste *Arraey*, « d'opération secrète ». Et pour cause, les résultats sont révélés en comité restreint aux partis de la majorité. La transparence est à sens unique. Les partis, quant à eux, distillent les résultats de leurs sondages au compte goutte. Chacun se fait une idée de son côté.

Le lecteur-citoyen semble être le dindon de la farce. Pas si vite, une lecture fine de quelques éléments publiés est annonciatrice d'un taux d'indifférence très élevé. Ainsi, le sondage effectué par Daba 2007 auprès d'un échantillon de 1200 personnes entre le 28 juillet et le 8 Août 2007, pour évaluer les intentions de participation au vote des citoyens, révèle que « 73% des interrogés disent ne pas s'intéresser "du tout" ou "peu" à la scène politique marocaine et seuls 3% affirment être membres d'un parti politique ». Mieux, « 74% des interrogés avouent leur intention de ne "certainement pas" ou de ne "probablement pas" adhérer à un parti politique qui correspond à leurs convictions et opinions s'ils sont sollicités ». Faites le calcul, cela correspond, à quelques unités près, au taux d'abstention obtenu le 7 septembre.

Dans le même ordre d'idées, le sondage effectué par le Centre international des études stratégiques et de gouvernance globale auprès de plus de 1 500 personnes, en collaboration avec des unités universitaires, révèle que « 54% des enquêtés ont l'intention de voter, 60% ne sont pas concernés par la vie politique, et 40% ne prennent la décision de voter que quelques semaines ou

jours avant le scrutin ». De telles données montrent à quel point l'incertitude des électeurs est grande et le taux de participation difficilement mesurable a priori. Ce même sondage, repris partiellement par *Al Massae*, *Annahar Al Maghribia* et *Assabah*, préfigure l'improbable victoire du Parti de la Justice et du Développement (PJD), puisque seuls 17% des enquêtés le classent premier. Mais chaque journal tire les conclusions qui l'arrangent d'un sondage. Ainsi, *Alyassar Al mouahad* en retient « un non intérêt politique et une non confiance au gouvernement, au parlement et à la justice ». Voilà qui n'annonce rien de bon.

## DES MINISTRES FONT CAMPAGNE AVANT L'HEURE

QUAND LA COMMISSION MIXTE JUSTICE / INTÉRIEUR A RENDU SON PREMIER RAPPORT SUR LES PLAINTES DÉPOSÉES À PROPOS DES VIOLATIONS LIÉES AUX PRÉ CAMPAGNES ÉLECTORALES, son président M. Abdennabaoui a déclaré, « aucun ministre candidat n'est au-dessus de la loi ». La précision valait le coup, d'autant que sur les 14 plaintes retenues pour campagne prématurée, 6 concernaient des ministres en exercice. Mais avant de zoomer sur les membres du gouvernement, notons qu'initialement 195 cas de plaintes ont été enregistrées par la commission officielle à ce sujet. A la lecture de la presse, il s'avère que sur le terrain, la réaction des autorités à de telles irrégularités est aléatoire. D'un côté, le procureur du roi au tribunal de première instance d'Azilal diligente une enquête expresse autour de réclamations présentées par certains candidats au sujet d'une campagne électorale prématurée. Les autorités de la ville de Ouazzane vont même jusqu'à arrêter le tête de liste de l'USFP Mohammed Ghadane pour avoir mené une campagne électorale prématurée. D'un autre côté, note *Assabah* de manière panoramique,

Nabil Benabdallah.



« certains gouverneurs et walis dans un nombre de provinces et régions camouflent l'implication de quelques candidats dans l'organisation de campagnes avant l'heure ». Cela semble être particulièrement le cas dans le Rif où « quelques candidats ont recouru à l'expertise des barons de drogue pour mener des campagnes électorales prématurées », rapporte le même journal. D'ailleurs, les parlementaires de Nador ont saisi le ministre de l'Intérieur pour le mettre au courant de la gravité de la situation avant qu'elle dégénère. Lorsqu'on voit la violence avec laquelle des associations locales vont demander « l'annulation » pure et simple des élections, cela ne surprend personne.

Le phénomène de protestation civique qui a permis de révéler

Habib El Malki.



au grand jour les agissements de candidats en dehors de la légalité, a été particulièrement probant à l'égard des ministres en poste. Commençons par l'indéboulonnable élu de Bejaâd et dorénavant ex-ministre de l'éducation nationale, Habib El Malki. Après avoir encerclé sa villa, des membres de l'Istiqlal, la Gauche socialiste unifié, le Mouvement populaire et le Parti de l'Avant-garde Démocratique et Social (PADS) ont porté plainte auprès du procureur du Roi à Oued Zem et ont demandé au Roi d'intervenir pour destituer Mohamed Bouzoubae, ministre de la justice, de sa fonction pour qu'il cesse d'appuyer El Malki. Le privilège juridique dont il bénéficie ne doit pas empêcher de le poursuivre par le parquet », écrivent-ils au ministre sortant ? Sur *Al Massae*, un article rapporte des soupçons à l'égard d'El Malki qui aurait monnayé sa réélection. Des têtes de liste l'accusent sur les colonnes d'*Annahar Al Maghribia* d'utiliser des directeurs d'écoles dans sa campagne électorale et ont demandé au premier ministre d'ouvrir une enquête. Le même journal cite nommément Samir chahata, un observateur américain d'origine égyptienne, qui aurait reçu 18 plaintes contre le candidat ministre. Acharnement ? Culpabilité avérée ? L'affaire reste en suspens. Et ses pourfendeurs parlent dans la presse de « complicité et silence des autorités ».

D'autres ministres, comme Rachid Talbi Alami du Rassemblement National des Indépendants (RNI), épinglé par le journal islamiste *Arraey*, pour avoir organisé plusieurs rassemblements à Tétouan avant le début de la campagne, ou encore Nabil Benabdallah du Parti du Progrès et du Socialisme (PPS), encerclé

dans un bâtiment à Hay Almassira à Témara le 24 août, n'ont pas provoqué autant de réactions. Par contre, l'acte de dénonciation en soi est annonciateur d'une nouvelle culture politique. Aujourd'hui, les citoyens osent « coincer » même de hauts responsables de l'Etat lorsqu'ils contreviennent à la règle. La preuve, l'idée d'encercler un candidat suspect semble devenir la règle. Ainsi, Hafidi Alaoui (RNI), rapporte *Al Ittihad Al Ichiraki*,

*Cela semble être particulièrement le cas dans le Rif où « quelques candidats ont recouru à l'expertise des barons de drogue pour mener des campagnes électorales prématurées »*

a subi le même traitement de la part d'habitants de Boulemane pour avoir organisé un festin le 20 août, bien avant le lancement de la campagne. Autre enseignement, les trois ministres cités ci-dessus n'ont pas été reconduits dans le gouvernement El

fassi. Certes, Nabil Benabdallah a échoué aux élections et le Premier ministre a reçu comme instruction de ne pas repêcher au gouvernement les « recalés ». Mais les deux autres candidats ont non seulement réussi à obtenir leur siège mais étaient dans l'avant dernière mouture du gouvernement. Coïncidence ? Sanction ? Allez savoir.



Fouad Ali El Himma.

DR

DR

AIC press



## LE CAS EL HIMMA, « LE CANDIDAT DU ROI »

TOUS LES CANDIDATS MINISTRES  
NE SONT PAS LOGÉS À LA MÊME  
ENSEIGNE.

En ayant pris le soin de démissionner avant de battre campagne à Rhamna, Fouad Ali El Himma s'est octroyé une longueur d'avance. Mais le communiqué du Cabinet royal diffusé par l'agence officielle, Maghreb Arab Press (MAP), où il est dit que « le Roi a donné sa bénédiction à la demande de Fouad Ali Himma, de voir mettre fin à ses fonctions de ministre délégué à l'Intérieur, et a bien voulu accéder à son souhait de se présenter aux prochaines élections législatives sur le même pied d'égalité que tous les citoyens marocains, sans exclusive », a été perçu par un certain nombre d'observateurs

comme « une campagne électorale prématurée », écrit *Arraey*.

Au-delà de ce supposé coup de pouce royal, des candidats concurrents d'El Himma, comme Miloud Belkadi, estiment que la constitution d'un comité pour le soutenir à l'avance est en soi une campagne précoce. Plus tard, une fois les candidats sur le terrain, l'alliance du Parti Socialiste Unifié (PSU), PADS et Congrès National

*Des candidats concurrents d'El Himma, comme Miloud Belkadi, estiment que la constitution d'un comité pour le soutenir à l'avance est en soi une campagne précoce.*

Ittihadi (CNI) a demandé aux autorités d'intervenir pour « ne plus mettre les moyens de la commune à la disposition de l'ami du roi, et ne plus forcer les citoyens à nettoyer les rues avant sa visite ». Quant à l'Association Marocaine des Droits de l'Homme

(AMDH), elle dénoncera dans son rapport préliminaire « l'intervention d'agents d'autorités et autres représentants de la HACA en faveur de la liste du tracteur ».

## Transparence médiatique dans les textes

*L'autorité de la HACA sur le contrôle de la couverture des élections résulte d'une décision publiée au Journal Officiel n° 14-07 daté du 25 mai 2007, qui garantit le pluralisme politique dans les médias en période électorale. Cette décision s'applique aux médias audiovisuels du service public et concerne l'ensemble des programmes traitant des activités des partis politiques et des informations relatives aux élections, y compris les flashes d'information, les journaux télévisés, les émissions de débats et les magazines d'information.*



DR

## MOBILISATIONS DE BIENS PUBLICS

LES MEDIA N'ONT D'YEUX DANS CETTE PHASE PRÉLIMINAIRE QUE SUR LES ACTEURS POLITIQUES LES PLUS EN VUE.

Avec Karim Ghallab, l'hameçon ne prend pas. Dans les colonnes d'*Assabah*, le ministre de l'équipement et des transports istiqlalien est pointé du doigt le 22 août pour « l'organisation de voyages à El Jadida au profit des habitants de sa circonscription électorale en utilisant les autocars d'une société de transport ».

Plus tard, dans les colonnes de *L'Economiste*, Ghallab, également élu local à Sbata, est pris à partie par ses concurrents pour l'intérêt particulier qu'il porte à des chantiers d'accès à la ville dépendant de son ministère. Le ministre - élu local prendra plus tard le soin de rétorquer : « ces chantiers ont été bloqués après le début de la campagne ». Il se blanchit par la communication. Mais le Centre marocain des droits de l'homme retient dans son rapport

*Le Centre marocain des droits de l'homme retient dans son rapport préliminaire que « les travaux entrepris dans les communes ont été utilisés à des fins électorales ».*

préliminaire que « les travaux entrepris dans les communes ont été utilisés à des fins électorales ». Ghallab n'est pas le seul concerné mais son cas a valeur d'exemple.

Le maire de Rabat, affilié au Mouvement Populaire, Omar Bahraoui, a droit, pour sa part, à une poursuite en bonne et due forme. Récit : « 83 personnes se trouvant dans son domicile ont été conduites au commissariat. Le parquet a procédé à l'audition des accusés pour spécifier les chefs d'inculpation qui leur sont adressés portant sur la campagne électorale prématurée et ainsi que sur l'utilisation des moyens de la commune. En effet, 2 bus appartenant à la municipalité

de Rabat ont été utilisés par Bahraoui et confisqués par la police ». Les accusations à son égard se succèdent dans la presse. *Al Ahdath al Maghribia* fait état de « 112 appartements de 'Fadesa' distribués aux fonctionnaires juste avant les

élections ». Dans *Al Massae*, le cynisme du système est mis à nu : « Bahraoui transforme son procès en une campagne électorale prématurée sans craindre la poursuite ». Depuis, le procès est toujours reporté et Bahraoui élu. Affaire à suivre.

Les maires et ministres ne sont, en fait, que l'arbre qui cache la forêt. L'utilisation de biens publics dans des campagnes personnelles (avant et pendant la campagne) ne peut être réduite à des cas isolés. Notons en vrac, « l'utilisation à Safi d'ambulances pour le transport de femmes travaillant pour un candidat » (*Assabah*) ; « l'utilisation de moyens de la collectivité locale par le maire de Salé, Driss Sentissi » (*Al Massae*) ; « l'inauguration par un candidat PPS à Kénitra de larges ateliers de restauration des rues en pleine campagne tout en bénéficiant de l'appui de Mohammed Talmouss le président du conseil municipal » (*Annahar al Maghribia*), « un moqaddem mène une campagne prématurée à Taounat et plus précisément à Dar Tafraout » (*Annahar al Maghribia*). D'autres exemples, à Had Soualem et Sidi Moumen, montrent que les agents d'autorités (caïds) ne se privent pas d'aller sur le terrain et chanter victoire, avant même le coup d'envoi du match électoral.

## DISTRIBUTION HASARDEUSE DES CARTES D'ÉLECTEURS

L'UTILISATION DES PROPRIÉTÉS DE LA COLLECTIVITÉ NE SE LIMITE PAS AUX CAS PRÉCITÉS.

A Taroudant, rapporte *Al Ittihad al Ichiraki*, les moyens de la commune ont été utilisés pour collecter les cartes des électeurs susceptibles de voter pour l'autre camp. La pratique, nouvelle, consiste à réduire les chances de ses concurrents en éliminant les votants indécis. Mais bien avant de reprendre les cartes, qu'en est-il de leur distribution initiale ? Loin d'atteindre les sommets ubuesques des législatives précédentes, la carte électorale demeure un sujet de polémique. Entre les cartes distribuées à des morts (ex : fille décédée depuis 7 ans à Tanger, selon *Al Massae*), celles qui ne



AIC press

sont pas arrivées à destination (nombre important disparu à Oulad Bouaziz, El Jadida, selon Annahar Al maghribia, à Salé, selon *Al Monaâtaf*, et à Laayoune, selon *TelQuel*) et le nombre de personnes qui n'ont pas choisi de retirer leurs cartes et les ont reçues en vrac, avec l'ensemble de la famille, il s'avère que les agents d'autorités ont, ici et là, soit craint une abstention record soit prévenu un vote indésirable. Comme il n'est pas exclu que l'incompétence ait joué un rôle déterminant dans le cafouillage constaté. Il n'empêche, le nombre de cartes non retirées (20% des inscrits) montre qu'en gros, une certaine retenue a prévalu chez les autorités.



Omar Bahraoui.

## MODE DE DÉSIGNATION DES LISTES

AU MOMENT OÙ LES MOQADDEMS ET CAÏDS SONT CONFRONTÉS

À CE PROBLÈME, somme toute mineur, les dirigeants de partis doivent gérer l'ire et la fronde que provoquent les désignations de candidats au sein de leurs structures. Alors qu'au RNI et dans l'Istiqlal, les plus insatisfaits expriment une forme de « mécontentement » et qu'au PJD, les « révoltés » claquent la porte et vont se représenter au nom de deux partis islamistes concurrents, Al Badil Al Hadari et le Parti de la Renaissance et la Vertu, les partis de gauche (l'USFP et le PPS) connaissent une vraie hémorragie.

*Les dirigeants de partis doivent gérer l'ire et la fronde que provoquent les désignations de candidats au sein de leurs structures.*

Au sein du parti dirigé par Mohamed El Yazghi, « quinze candidates se sont retirées pour protester contre «le favoritisme» qui aurait prévalu dans le choix des premières places », écrit *TelQuel*. Les démissions se succèdent de la part de militants de longue date qui se sentent floués par le mode de cooptation qui favorise les notables (Ezzahraoui, Derham, etc), les nouveaux venus (Saloua Kerkerri, Gajmoula Bent Abbi) et autres technocrates appréciés en haut lieu. Au sein

de l'USFP, le départ annoncé d'Abdessamad Belkbir révèle, selon ses dires à *Al Massae*,

## PLACE DE LA CORRUPTION DANS LES PROGRAMMES

*Transparency Maroc a souhaité que la lutte contre la corruption soit parmi les priorités du prochain gouvernement. Selon le sondage de l'Association daba 2007, 40% des enquêtés veulent trouver la lutte contre la corruption et la dilapidation des deniers publics dans les programmes des partis, et 12% veulent l'amélioration du fonctionnement de la justice. Ainsi, la place accordée par les partis politiques à ce sujet sensible varie selon les formules :*

- *PJD : La réforme de l'Etat passe par la réforme de l'arsenal juridique et la réduction du classement du Maroc dans les indicateurs de corruption. Sur les colonnes de l'organe du parti, il est dit qu'il faut « lutter contre la corruption qui constitue un cancer pour l'administration marocaine ».*
- *Parti de l'Istiqlal : Dans son programme, le PI dit vouloir « procéder à une réforme de la gouvernance en garantissant l'indépendance de la justice et son honnêteté, en améliorant la prestation de l'administration et en luttant contre la corruption et le népotisme.*
- *USFP : Il dit vouloir Créer une agence indépendante pour la répression des fraudes à l'image des agences de lutte contre la corruption.*
- *PPS : Il ambitionne, dans son programme, de « lutter contre la corruption sous toutes ses formes : rentes abusives, concussion, passe-droits, abus de pouvoir, népotisme ».*
- *Koutla : Dans leur plateforme d'action commune, les partis de la Koutla évoquent « l'instauration d'une justice indépendante et une bonne gouvernance ».*

« la discrimination que connaissent les membres du parti socialiste démocrate au sein du parti qui les a absorbés ». En gros, le mode de désignation des têtes de liste et de la liste nationale révèle la crise que traverse les partis en terme de démocratie interne et de renouvellement des élites. Lorsqu'on y ajoute l'enjeu de pouvoir que comporte un rendez vous électoral, l'équation se complique.

## ET LE DROIT AU BOYCOTT ?

Alors que les partis en lice affûtent leurs armes, des voix s'élèvent ici et là pour revendiquer le droit au boycott. Outre les positions de partis, réputés pour leur attitude non participationniste, comme Annahj, qui a protesté contre son exclusion de l'espace télévisuel et a revendiqué le droit à l'antenne (sans avoir gain de cause), de plus en plus de citoyens, spontanément ou structurellement organisés, ont déclaré haut et fort, par voie de communiqués, leur

*De plus en plus de citoyens, spontanément ou structurellement organisés, ont déclaré haut et fort, par voie de communiqués, leur volonté de bouder ce suffrage.*

volonté de bouder ce suffrage. Il en est ainsi d'une tribu à Khénifra (1100 habitants de la tribu de «Terghisset» près d'Anfgou) qui refuse de recevoir les cartes électorales », rapporte *Assabah*. Il en est de même de groupes d'habitants de Taza et Taouriret, et plus spectaculairement encore, du comité préparatoire du mouvement pour l'autonomie du Rif qui « a appelé au boycott des élections, parce que ces dernières se déroulent dans le cadre d'une constitution qui n'admet pas l'identité et la langue amazighe », toujours selon *Assabah*.

Le peu d'échos donné à ces positions par les media audiovisuels, et l'exclusion particulièrement patente d'Annahj et le Parti Démocrate Amazigh (PDA), sera plus tard évoqué par l'AMDH comme l'une des défaillances majeures de ce scrutin. Le Forum Civil Démocratique Marocain (FCDM) se demandera, pour sa part, si les non participationnistes, ceux qui appellent au boycott des élections, peuvent avoir les mêmes droits à la communication que les autres. « Sont-ils en droit de

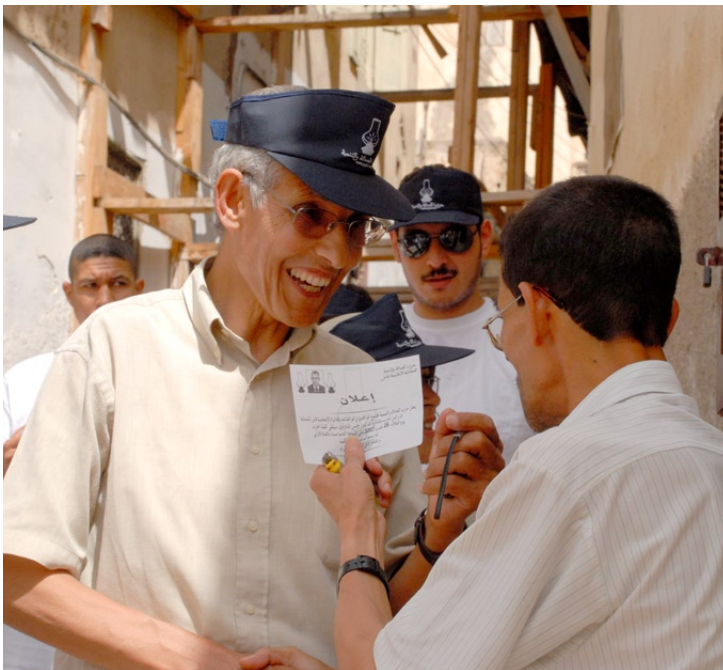
le réclamer ? Un débat devra être ouvert à l'avenir sur cette dimension, désormais, essentielle des élections au Maroc », estiment les rédacteurs du rapport. Effectivement, au vu faible taux de participation enregistré à l'arrivée, les non participationnistes devenant majoritaires, les media ne peuvent plus se permettre de les ignorer. Ce n'est pas uniquement une question de principe mais aussi de représentativité.

## CAMPAGNE ÉLECTORALE

A PARTIR DU 25 AOÛT, DATE DE LANCEMENT DE LA CAMPAGNE OFFICIELLE, TROIS QUESTIONS MAJEURES SONT VITE APPARUES COMME DÉTERMINANTES : le recours des candidats et des partis à l'argent (un classique des élections marocaines qui connaît à chaque scrutin une sophistication des méthodes et processus) ; le degré d'interventionnisme du ministère de l'intérieur et de la justice, d'autant que la neutralité passive, hier encore de mise, a été largement décriée durant les élections de 2002, et qu'il y a eu, lors des dernières élections partielles à la 2<sup>e</sup> chambre, un revirement de 180° qui a entraîné des jugements abusifs et des règlements de compte masqués ; enfin, l'aptitude de l'Etat à être transparent, sur deux tableaux, celui des observateurs commandité par le CCDH, et celui des media audiovisuels piloté par la HACA.

## L'USAGE DE L'ARGENT, UN LEITMOTIV

S'il y a un point sur lequel l'ensemble des rapports s'avère unanime, au lendemain des élections de septembre 2007, c'est bien le recours à l'argent pour l'achat des voix en pleine campagne. Ainsi, l'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme



AIC press



(OMDH) parle de 14 tentatives de corruption d'électeurs avérées, l'association du Rif évoque « une large utilisation d'argent sale », même son de cloche chez l'AMDH qui déplore « une utilisation massive de l'argent ». Quant à Democratic Reporting International (DRI) et Transparency Maroc (TM), ils tentent, dans un communiqué conjoint, cette explication : « Le mode de scrutin combiné à des taux de participation très faibles, favorise ce type de pratiques, en ce sens qu'un nombre relativement limité de voix peut faire la différence ».

Dans les journaux parus pendant la campagne, deux types d'information relatifs à la corruption électorale se côtoient. D'un côté, les articles révèlent avec force détails les montants, les pratiques et les usages de l'argent. Aussi, apprend-on, que le tarif communément admis pour acheter la voix des électeurs potentiels est de 200 dirhams. Ceci est particulièrement vrai dans des zones rurales : Sebti Jzola, pour un candidat du Mouvement Démocratique et Social (MDS) et Iferkane pour un candidat du Parti National Démocrate (PND),

*Aussi, apprend-on  
que le tarif communément  
admis pour acheter la voix  
des électeurs potentiels  
est de 200 dh.*

selon *Al Bayane*. Le prix de la voix à Nouaceur, par contre, ne semble pas être aussi élevé, puisqu'il ne dépasse pas les 100 dirhams, rapporte *Assabah*. Quant aux enfants et autres mineurs qui servent de go between, lit-on sur les colonnes d'*Al Massae*, ils ont droit à Midelt à un tarif 50 dirhams. Parfois, la somme est modique (20 dirhams), rapporte l'OMDH.

L'autre type d'informations relayées concerne l'attitude adoptée par les autorités face à ce fléau qui s'est répandu comme une traînée de poudre. Il est ainsi fait état, ici et là, de poursuite judiciaire mobilisée par le wali d'Agadir contre des candidats corrupteurs (Al Ahdath), de « 25 membres de la commune d'Al Hajeb et Taza qui sont menacés d'emprisonnement

pour corruption électorale, après ouverture de leurs dossiers respectifs par le juge d'instruction » (*Assabah*), ou encore la poursuite de 5 conseillers à Guelmim, intermédiaires corrompus, arrêtés en flagrant délit en possession de 200.000 dirhams destinés à l'achat de 2000 voix (*Assabah*).



AIC press

## Qui a observé ?

- *National Democratic Institute (NDI) : Désignée par le CCDH comme interlocuteur, l'Institut national démocratique (NDI) est l'ONG qui veille sur le côté organisationnel et logistique de l'opération d'observation. Il a été mandaté pour surveiller le déroulement des élections dans douze régions. La mission, composée d'une cinquantaine d'experts de haut niveau provenant de 19 pays dont les Etats-Unis, le Canada, l'Egypte, l'Indonésie, la Slovénie, la Jordanie, la Bolivie, le Liban, l'Irak, l'Algérie et la France, a visité 375 bureaux de vote et a rencontré le jour du scrutin et les jours précédents des citoyens, des candidats, des observateurs nationaux, des représentants d'organisations de la société civile, des journalistes des médias nationaux et internationaux ainsi que des académiciens.*
- *Collectif Associatif : Après que le CCDH lui a demandé de diminuer le nombre des observateurs de 3 000 à 400, e Collectif associatif s'est contenté de surveiller les élections de loin sans intervenir au niveau des bureaux de vote. Après coup, le Collectif a regretté l'absence d'un statut juridique pour l'observation des élections par les associations.*
- *Forum Civil : Les observateurs du Forum civil démocratique marocain ont été déployés au niveau de 60 circonscriptions électorales à travers le Royaume, pour suivre le déroulement de l'opération électorale. Selon le rapport du Forum, la neutralité de l'Etat lors des élections traduit un progrès en matière de gestion de l'opération électorale.*
- *OMDH : La démarche de l'OMDH s'est basée sur une observation qualitative des élections, c'est-à-dire une analyse de la situation des deux zones rurale et urbaine. Cette ONG a exprimé également son engagement à assainir la vie politique.*

Comment les candidats comptent-ils s'assurer que l'électeur corrompu a voté pour eux ? Les méthodes diffèrent. Ils leur demandent, une fois dans l'isoloir, rapporte *Assabahia* (groupe Maroc Soir), de « photographier avec leurs portables la croix qu'il vont mettre sur le symbole du parti pour pouvoir recevoir leur monnaie ». Le guide de l'usager est beaucoup plus détaillé, comportant d'autres stratagèmes, comme l'introduction en salle de vote d'une feuille cochée à l'avance et la remise à la sortie d'une autre vierge récupérée pour la forme.

L'ensemble de ces manoeuvres est réglé à l'avance, bien avant le jour J. Cela se fait encore, dans quelques circonscriptions, autour d'un repas copieux. La politique du ventre est toujours de mise. En tout cas, la presse énumère des festins, à Anfa, Nouacer, Oujda. Plus tard, le Centre Marocain des Droits de l'Homme (CMDH) fera le récapitulatif. Tout y passe : grands banquets, fêtes familiales, mariages et (même) funérailles. Cynisme ? Pragmatisme à outrance ? Les faits sont têtus. Les candidats ne reculent devant rien, même pas la mort, pour gagner une place dans l'hémicycle.

## COMPORTEMENTS DES FUTURS ÉLECTEURS ET RÉACTIONS DE L'ÉTAT

« Les Walis et Gouverneurs sont appelés à travers leurs actions à dynamiser les moyens de coopération et de coordination entre ces cellules et celles créées au niveau des circonscriptions judiciaires pour ce qui est des plaintes pour violation, et ce en

vue d'entreprendre les investigations nécessaires et prendre les mesures appropriées à cet égard ». Ainsi parlait le ministre de l'intérieur, Chakib Benmoussa, une semaine avant le jour J.

*L'ensemble de ces manoeuvres est réglé à l'avance, bien avant le jour J. Cela se fait encore, dans quelques circonscriptions, autour d'un repas copieux. La politique du ventre est toujours de mise.*

Les intentions des autorités sont visiblement nobles, mais sur le terrain, les violations dont parle le ministre, prennent déjà des formes inédites. *Al Massae* en fait l'inventaire : « de nouvelles techniques de fraude électorale apparaissent à la veille des élections : les téléphones portables, les listes blanches, les menaces et la séduction, toutes des techniques

pour vider l'opération électorale de sa crédibilité ». Loin de ce discours moralisant, *Assabah* constate froidement que « des jeunes et des chômeurs changent les t-shirts, les casquettes, les signes, les couleurs et les slogans comme ils changent leurs coiffures ».

Ce côté volatile, infidèle, de l'électorat, qui étaye ce que nous avons exposé précédemment au sujet du recours à l'argent, explique clairement l'attachement des gens, ici et là, aux candidats les « mieux disants » plutôt qu'aux structures partisans. Face à ce « souk électoral », la réactivité des autorités locales a été aléatoire et inégale. Tantôt elles se montrent permissives à l'égard de candidats suspects du Nord, un temps blacklistés. Tant mieux, parce qu'aucun arrêté judiciaire n'aurait justifié leur exclusion de la course électorale. Tantôt ces mêmes candidats, rapporte *Assabah*, sont « menacés d'être détenus après les élections, pour usage d'argent de la drogue dans le but de séduire les électeurs ». Tantôt, des walis et gouverneurs sont avertis par leur administration centrale, pour avoir soutenu explicitement des candidats (*Al Ittihad Al Ichiraki* et *Al Massae*). Tantôt, le wali de Rabat Salé, Hassan Amrani se montre excessivement interventionniste et contacte Maroc Télécom pour arrêter le fonctionnement des téléphones portables qu'a livrés le maire Bahraoui aux présidents des municipalités et ses conseillers dans le conseil de la ville.

À la fin de la bataille, l'OMDH recensera 11 interventions d'agents d'autorité en faveur de candidats. À quoi ces défaillances sont elles dues ? Selon DRI et TM, le conseil censé veiller au grain (CCDH) était placé dans la situation délicate de « responsabilité sans réelle autorité », le Ministère de l'intérieur étant responsable de tous les aspects techniques du processus électoral. Cela donne au bout du compte, selon le décompte de l'AMDH, « 700 requêtes non



AIC/press



traitées », en gros. Et dans le détail, à Marrakech, par exemple, 30 réclamations ignorées par le parquet. Manque de preuves ? Manque de volonté politique ou judiciaire ? Tout le monde est loin de la demande de vigilance exprimée par le ministre de l'intérieur en public.

## TRANSPARENCE ET RECOURS AUX MEDIA

Sur le plan de la communication officielle et de la répartition de l'accès aux media audiovisuels, l'Etat a été particulièrement transparent. Quand M. Benmoussa déclare publiquement que le scrutin coûtera 500 millions de dirhams au budget de l'Etat ; quand M. Ghazali s'engage à « *garantir l'accès équitable aux moyens d'information* » au point d'être applaudi par le journal *Attajdid* ; puis quand la HACA déclare, après avoir enregistré plusieurs dépassements et reportages partiels, que « *les partis n'ont pas respecté les règles éthiques établies* » ; tous ces signes sont des

*gages de respect de la pluralité et du droit à l'information. Pourtant, l'appréciation du travail de régulation mené par la HACA ne fait pas l'unanimité.*

*Sur le plan de la communication officielle et de la répartition de l'accès aux media audiovisuels, l'Etat a été particulièrement transparent.*

*Vue par le groupe arabe pour le contrôle des moyens d'information durant les élections, « la HACA aurait plutôt diminué de l'utilité de la performance informationnelle durant les élections ». A trop surveiller les règles de pluralisme, aurait-elle aseptisé l'image de ces élections ? Ce serait pousser la logique trop loin. Les partis sont également responsables de l'image fade qu'ils ont véhiculée d'eux-mêmes.*

*Par contre, l'efficacité du CCDH peut être logiquement remise en cause. C'est ce à quoi aboutit le rapport de l'AMDH qui déplore la prise de position nette du président du conseil à l'égard du Collectif Associatif. Et les départements ministériels en charge du processus (Intérieur et Justice), ont-ils été à la hauteur de leurs engagements de transparence ? En partie. Côté chiffres et données, la direction des élections a été quasi exhaustive. Mais il est possible de lui reprocher, en écho à DRI et TM, de ne pas avoir mis à la*

## Notre méthode de travail

L'observatoire national de la corruption a entrepris un travail de veille de l'information relative aux dernières élections législatives. Cette structure, dépendant de Transparency Maroc, a choisi d'énumérer un ensemble de situations, chronologiquement ordonnées (de la période antérieure à la campagne à celle ultérieure à l'annonce des résultats). Avec l'aide de documentalistes, une lecture systématique des journaux a été effectuée pour faire un inventaire systématique de violations et autres intentions de transparence. Après coup, un travail de synthèse de ces différentes étapes a été élaboré, aboutissant au rapport final.



AIC press



**disposition du public une donnée capitale** : le nombre des électeurs inscrits par circonscription. Quant à Mohamed Nabaoui, il aura fini par dissiper la bonne rumeur qui a circulé un temps : « le recours aux écoutes téléphoniques, assurément, est toujours de mise et les poursuites auront lieu après les élections ». Cela a au moins le mérite d'être transparent, quoique le monde des services qui veille au grain dans les coulisses demeure opaque.

## LE JOUR DU SCRUTIN

### TRAFICS DE CARTES, TRANSPORTS COLLECTIFS, ETC.

« Les partis assurent 20% des voix le jour même du vote », reconnaît un élu du Mouvement Populaire. Cette déclaration faite dans le cadre d'une étude sur les élections s'est quelque part vérifiée le 7 septembre. Quels étaient les stratagèmes à l'ordre du jour ? L'utilisation frauduleuse des cartes d'électeurs fait partie, comme prévu, des tours préférés de nos

concitoyens. *Assabah* dresse, en se basant sur des plaintes déposées ultérieurement, un catalogue de pratiques : « livraison de la carte unique hors bureaux aux électeurs pour y mettre le signe d'un candidat donné contre une restitution de la carte délivrée au bureau de vote, utilisation de cartes appartenant à des personnes décédées, vote à la place de personnes qui ne se sont pas présentées aux bureaux de vote... ».

Il serait biaisé de croire que seuls les candidats et les électeurs (corrupteurs – corrompus) sont responsables de ce détournement abusif des cartes. Puisque, comme le rapporte l'AMDH, certains responsables de bureaux de vote sont aussi complices, lorsqu'ils autorisent des électeurs à voter sans C.I.N. ou sans carte d'électeur. Ils sont tout aussi responsables de « l'égarement de nombre d'électeurs le jour du vote alors qu'ils étaient à la recherche de leurs cartes d'électeurs », rapporte le FCDM. Le laxisme des autorités, ici et là, pointé du doigt par

nombre d'observateurs, a permis « la circulation du bulletin unique hors bureaux de vote dans nombre de villes », note l'Observatoire national pour le contrôle de l'usage des biens publics lors des élections. Jamal Hafsi, candidat PPS à Khouribga, va jusqu'à accuser les autorités de neutralité passive face

à l'achat massif de cartes d'électeurs en plein jour, au vu et au su de tout le monde.

Parmi les pratiques les plus répandues qu'aussi bien la presse que les associations des droits de l'homme ont relevé, le recours au transport collectif pour le « ramassage » des électeurs enrôlés,

la veille ou le jour du vote, de bon matin. Cette pratique est expressément citée dans le rapport d'une association locale à Missour et à propos d'un candidat de l'Union Constitutionnelle (UC) lourdement attaqué auprès du Conseil constitutionnel. Le recours à ces « camions » pour s'assurer le soutien d'électeurs pose un problème complexe ayant trait à la misère, l'ignorance et l'absence de libre arbitre chez les électeurs ciblés.

### QUANT L'ETAT FAILLIT À LA RÈGLE

La plupart des observateurs du jour de scrutin s'accordent à dire qu'il y a un progrès dans le comportement de l'Etat. Pourtant, il y a eu des exceptions pour confirmer la règle. Notons les en vrac, sans prétendre à l'exhaustivité. A Marrakech, des vices présidents de communes et collectivités étaient eux-mêmes des présidents des bureaux de vote dans les mêmes communes et collectivités où leurs présidents se sont présentés (*Al Ahdath*). A Nador, rapporte *Al Bayane*, les autorités se sont absentes durant le jour du scrutin à partir de 16h00 laissant le soin aux candidats pour diverses violations (présence aux bureaux de vote, distribution de

*Il serait biaisé de croire que seuls les candidats et les électeurs (corrupteurs – corrompus) sont responsables de ce détournement abusif des cartes.*



AIC press

l'argent, utilisation du bulletin de vote hors bureaux de vote, non respect de la loi en matière de constitution des bureaux de vote, non approvisionnement en encre indélébile. Selon les têtes de liste, les opérations d'altération ont porté également sur l'inscription de citoyens par des candidats ou leurs intermédiaires pour garantir le vote en leur faveur. Le plus grave est que le juge a failli annuler les résultats de cette circonscription, mais l'ordre lui a été intimé d'entériner le procès verbal, apprend-on sur les colonnes d'*Al Bayane* toujours.

Dans d'autres lieux, comme à Chichaoua, par exemple, les membres de bureaux de vote ont fait plus fort : ils ont voté à la place des électeurs, lit-on sur *Al Ahdath*. Les irrégularités de ce genre ne manquent pas visiblement. Jamal Hafsi, toujours lui (rares sont les acteurs politiques qui témoignent ainsi, à visage découvert), s'insurge contre « le refus d'intervention ou l'intervention délibérément tardive des autorités pour constater les infractions commises par les candidats véreux mais aux largesses avérées, ou par leurs rabatteurs ».

## LE RÔLE DES INTERMÉDIAIRES

Si l'on excepte les quelques cas d'infraction dont les autorités ont été responsables, « les élections, remarque le FCDM, se sont transformées en une relation bilatérale entre le candidat et le corps électoral, où même les partis auxquels sont affiliés les candidats ne s'immiscent plus ». Restent alors les intermédiaires. Evidemment, ces derniers commencent agir

bien avant le jour du scrutin. Deux affaires en particulier, rapportées par *Al Ahdath Al Maghribia* et *Al Bayane*, révèlent que ces rabatteurs de voix n'attendent plus qu'une tête de liste vienne louer leurs services. Ainsi 5 conseillers ont été écroués pour avoir fixé à un candidat 200 000 dirhams d'honoraires à l'avance. A Guelmim, même scénario, même somme. Les intermédiaires arrêtés avaient promis au candidat 1000 voix en contre partie, le jour du vote.

*Dans d'autres lieux, comme à Chichaoua, par exemple, les membres de bureaux de vote ont fait plus fort : ils ont voté à la place des électeurs, lit-on sur Al Ahdath*

## Les couacs des élections

- *Dans l'une des circonscriptions de Safi, le nombre d'inscrits était de 799 alors que le nombre d'électeurs est de 770 contre 2 bulletins annulé seulement, apprend-on à travers une plainte adressée au Conseil constitutionnel.*
- *Un électeur à la province d'Essaouira a tenté de voter en utilisant la carte d'électeur de sa mère, mais il a été arrêté, apprend-on dans L'Opinion.*
- *Abdelouahed Bennani, l'oncle de la princesse Lalla Salama, candidat PJD aux législatives à Beni Ihsen à Sidi Slimane, aurait-il réussi par erreur ? «Le document qui nous a été remis par la wilaya atteste que j'ai recueilli 4767 voix, contre 4464 pour M. Bennani». Fort de ce constat, Hafid Bekkali, candidat MDS, dépose un recours auprès du Conseil constitutionnel.*



A/C press



Et qu'est-ce qui leur permet d'être si sûrs de leur coup ? Parmi les manœuvres utilisées le jour du scrutin, le FCDM évoque l'échange de feuilles de vote, comme celles provenant des 63e et 67e arrondissements à Moulay Rachid et qui ont bénéficié respectivement aux deux élus du RNI et de l'UC, sortis gagnants du scrutin, grâce précisément à ce stratagème défiant la légalité. Cela consiste à remettre au votant, en général nécessairement, une feuille de vote dûment cochée qu'il doit introduire dans l'urne, après un passage pour la forme dans l'isoloir, et retourner à ses commanditaires avec une feuille de vote vierge. Cela lui permet d'empocher en contrepartie 500 dirhams, quand ce n'est pas plus.

Ces intermédiaires passent souvent inaperçus ou profitent de la complicité d'autorités qui les connaissent fort bien. Une fois n'est pas coutume, un individu à Safi sud a été condamné par le tribunal de première instance à 4 mois de prison, assortis d'une amende de 10 000 dirhams pour avoir offert des présents et donné des promesses durant la campagne électorale. L'accusé a été arrêté en possession d'une somme d'argent

*Cela consiste à remettre au votant, en général nécessairement, une feuille de vote dûment cochée qu'il doit introduire dans l'urne, après un passage pour la forme dans l'isoloir, et retourner à ses commanditaires avec une feuille de vote vierge.*

et d'une liste comportant les noms de plusieurs personnes, en plus des affiches. Le montant dont disposait cette personne était de 5 000 dirhams et elle essayait de collecter des voix en faveur du candidat du MDS Rachid Mouhib, révèlent plusieurs journaux. Le rôle, de plus en plus grandissant de ces intermédiaires, semble remplacer celui des militants de base des partis qui rechignent aujourd'hui à soutenir plusieurs « mandarins » de leur propre parti dont les sépare un énorme fossé.

## QUELQUES CAS DE VIOLENCE

La gestion des conflits à

l'amiable semble être la règle. Mais de temps en temps, cela dégénère en lutte de gangs ou rapt imprévisibles. Tel a été le cas à Nador, la veille des élections, où des partisans d'un candidat attaquent deux voitures de leur concurrent et les volent avec leurs chauffeurs (*Al Monaâtaf*). Le jour des élections, trois cas flagrants, à Khémisset, à Mohammedia et Laâyoune, ont entraîné une bataille entre camps opposés à l'arme blanche. L'acceptation de l'autre est loin d'être acquise.



DR

## LES RÉSULTATS

Au lendemain du 7 septembre, les questions qui se posent en terme de transparence changent de nature. L'unique question qui marque les esprits concerne le temps que s'accorderait l'Etat avant la proclamation des résultats. Elle est d'autant plus cruciale que le souvenir des élections 2002, dont les résultats détaillés n'ont jamais été publiés officiellement, ont laissé planer un doute certain sur la crédibilité du scrutin. Cette fois-ci, les dates annoncées initialement par le ministère de l'intérieur (8 septembre, résultats partiels, et 9 septembre, résultats définitifs) n'ont pas été respectées à la lettre. Mais, bonne nouvelle, les résultats détaillés par bureau centralisateur et bureau de vote ont été rendus publics au bout d'une semaine. « C'est (tout de même) une première », commente *TelQuel*.

Certes, le ministère de l'intérieur déclare pour la première fois un taux d'abstention crédible (63%) et un taux de bulletins nuls (19%). Il n'empêche, des zones d'ombre persistent. Ainsi, DRI et TM remarquent qu'aucune distinction n'étant faite entre les votes blancs et nuls, « il apparaît difficile de déterminer dans quelle mesure il s'agit là d'un vote protestataire ou le résultat d'une sensibilisation insuffisante des électeurs ». Etant dans l'incapacité de savoir le nombre de voix annulées pour erreur ou ignorance, la presse relance le débat sur la nécessité de simplifier les procédures de vote, tenant compte du taux d'analphabétisme.

## REQUÊTES ET PROTESTATIONS

Une fois le choc des résultats dépassé, place aux requêtes des perdants et des sceptiques. Sur les 504 plaintes recensées par les cellules mixtes des ministères



de justice et de l'intérieur, les autorités judiciaires annoncent que 50 élus risquent de faire l'objet de poursuites.

Dans leurs formes de protestation, les partis ne suivent pas tous les mêmes démarches. Le PJD, déçu de son score, a présenté 12 plaintes, portant sur le non respect des règles dans les élections notamment les non signatures des procès verbaux, et les altérations portant sur les procès verbaux signés en blanc. En plus, le membre dirigeant du parti, Lahcen Daoudi, a déclaré au quotidien Al Massae que le parti aurait gagné 10 sièges de femmes dans sa liste nationale à la place des 7 officiellement proclamées.

Un groupe de partis, dont l'USFP, évoque, selon *Assabah*, des PVs ouverts et non scellés à Khémisset et Tiflet. Le PSU se contente d'évoquer deux cas de falsification à Dakhla et Fés. Alors que le Parti Renaissance et Vertu invite à une annulation des résultats du scrutin suite aux nombreuses violations qu'a connue l'opération électorale. Le parti ajoute que les observateurs n'ont pas constaté les opérations de corruption et d'achat de consciences qui ont fait la une de tous les journaux. Plus tard, Abdelbari Zemzemi, qui a été le seul candidat ayant remporté un siège au sein du parti, s'est désolidarisé de ces déclarations.

*Le manque d'engouement que l'on ressent dans le dépôt de ces requêtes trouve sans doute son origine dans le peu de cas fait des plaintes déposées auprès des autorités judiciaires précédemment.*

## RÉSULTATS CHIFFRÉS DU SCRUTIN

	NOMBRE DE CITOYENS	TAUX
Inscrits	15 462 362	100%
Participation nationale	5 721 074	37%
Bulletins nuls	1 087 004	19%
Voix exprimées pour les listes locales	4 607 493	29,79%
Seuil qui donne droit à la subvention	230 374	5%
Voix exprimées pour les listes nationales	4 086 494	26,43%
Seuil de la liste nationale	245 189	6%

Source : Ministère de l'intérieur

Quant au PND, perdant parmi les perdants du scrutin, il préfère envoyer une lettre ouverte au roi pour protester contre « la corruption électorale » qui a battu des records inégalés. Le manque d'engouement que l'on ressent dans le dépôt de ces requêtes trouve sans doute son origine dans le peu de cas fait des plaintes déposées auprès des autorités judiciaires précédemment. « Ces poursuites étant restées ouvertes, sans suites, note le FCDM, cela a encouragé les candidats à continuer à développer un comportement électoral déviant, et à violer les procédures réglementaires en la matière, tout en mobilisant leurs bureaux politiques afin de protester et de menacer de boycotter les

opérations électorales ».

Selon les statistiques de la commission mixte, la plupart des 716 plaintes déposées ont été classées faute de preuve. Face à l'impossibilité d'aller plus loin certains candidats préfèrent tout déballer en public. C'est le cas de deux candidats du MP et du PDI, présentés à la circonscription d'Ifrane qui ont tenu une conférence de presse à Rabat pour protester contre la non autorisation des journalistes et des candidats par les autorités à se présenter aux opérations de tri ainsi que l'isolation du bureau du juge qui veillait sur cette opération en présence d'une commission inconnue. « Un caïd et ses assistants ont porté les urnes dans une destination inconnue pour l'opération du tri et les gendarmes se sont présentés sans rédiger un procès verbal », rapporte *Assabahia*. Procédés d'un autre âge ? Relents du même système ici et là ? Difficile de trancher.



## FINANCEMENT (PUBLIC ET PRIVÉ) DE LA CAMPAGNE

En marge de ce monde kafkaïen, l'Establishment continue sur sa voie, l'air confiant. Ainsi, laissant à la justice le soin de vérifier les allégations de corruption et d'usage abusif ou frauduleux de l'argent privé, le ministre de l'intérieur persiste dans son effort constant de transparence, invitant les partis à déclarer au bout d'un mois le relevé de leurs dépenses. Légaliste jusqu'au bout, Benmoussa essaie de faire appliquer l'article 290 du code électoral relatif au contrôle des dépenses déduites du financement public de la campagne. Plus tard, *Annahar Al Maghribia* et *Al Bayane* révèlent, tour à tour, que les candidats tardent à déposer leurs comptes et que certains les déposent quand même, au-delà des délais fixés préalablement.

Tout cela est bien beau, mais DRI et TM estiment que « les obligations légales en termes de contrôle effectif des dépenses de campagne apparaissent insuffisantes ». Selon le code électoral, ajoute le rapport conjoint des deux associations, « les candidats doivent rendre leurs comptes de campagne ainsi que les pièces justificatives à une commission spéciale. Il n'existe pas d'exigence de publication, mais ces commissions devraient publier ces données en vue de renforcer la transparence du processus ». Implicitement, les rapporteurs laissent entendre que les élections au Maroc sont loin d'être parfaites mais encore perfectibles.

## LES RAPPORTS D'OBSERVATEURS

Diplomate, le chef des 52 observateurs internationaux présents au Maroc, l'ex-président bolivien Jorge Fernando Quiroga Ramirez, a déclaré dans une interview à l'Agence France Press (AFP) que « la mission internationale n'a pas été témoin de pratiques frauduleuses, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de corruption dans des endroits où nous ne trouvons pas ».

Tout en reprenant à leur compte l'essentiel des faits et réalités collectés ici et là, citées

précédemment, les observateurs nationaux et internationaux apportent un plus à travers des remarques plus transversales, ayant trait aux institutions, à la trajectoire de la démocratie marocaine à venir et à la place des élections dans le dispositif général.

Ainsi dans un souci d'instaurer un système de check and balance, TM et DRI préconisent que le ministère de l'Intérieur mette à la disposition des représentants de partis des copies certifiées des procès-verbaux de recensement des votes.

«Cela constituerait une garantie importante de la transparence du processus, ainsi qu'une base objective pour d'éventuels recours, soulignent-ils dans leur déclaration préliminaire sur les élections ».

Le même rapport, tout en reconnaissant l'effort de transparence fourni par les autorités, les épingle sur le découpage électoral basé, selon eux, «sur des critères loin d'être objectifs». Un découpage qui crée une grande disparité dans le nombre d'électeurs par siège à pourvoir entre les différentes circonscriptions. Le rapport s'arrête également sur le système électoral où «la capacité à remporter des sièges repose moins sur les programmes et plateformes politiques que sur des personnalités locales qui peuvent attirer un soutien important». Voilà qui nous ramène aux taux d'abstention élevé et cette réflexion fort à propos : «l'intérêt de s'engager dans le processus électoral, notent TM et DRI, continuera d'apparaître limité tant que les électeurs percevront que l'essentiel des décisions politiques est du ressort de l'Exécutif ».

Tout aussi sensible aux évolutions enregistrées, le Collectif Associatif ne manque pas d'apporter une nuance de taille : «Si l'administration territoriale n'a pas interféré dans le déroulement de la campagne électorale et du vote, des fonctionnaires et agents relevant de cette administration sont intervenus en faveur de candidats sans qu'ils soient punis ». Cette remarque vaut autant pour les caïds que pour les imams. Le réseau note que le recours au Coran et aux mosquées comme

moyen de persuasion demeure faiblement contrôlé.

Egalement préoccupé par le faible taux de participation, le National Democratic Institute (NDI) estime que «le nombre significatif de votes de protestation appelle les autorités marocaines à engager des réformes politiques additionnelles afin

d'encourager l'implication citoyenne dans le processus politique. Il s'agit d'augmenter le pouvoir des élus et de mettre en œuvre des réformes de manière à ce que les votes des électeurs se traduisent par une allocation plus conséquentes des sièges au Parlement ». Le FCDM confirme : «Les perceptions de la place et du rôle du parlement paraissent négatives. La course à la mise en œuvre de nouveaux moyens de triche (le contournement du droit, l'utilisation de l'argent, l'abus d'influence.) produit plus de perte de confiance et dégrade davantage son image ». Et voilà comment des élections d'apparence transparentes, s'avèrent contre productives, tellement elles ont été corrompues.

*Le nombre significatif de votes de protestation appelle les autorités marocaines à engager des réformes politiques additionnelles afin d'encourager l'implication citoyenne dans le processus politique.*



## I – Journaux et magazines

- Acharq Al Awsat
- Al Alam
- Al Bayane
- Al Michael
- Al Minbar Alichtiraki
- Al Watan Al Ane
- Aladala wa attanmia
- Alahdath Almaghribia
- Alayam
- Alittihad Alichtiraki
- Al Massae
- Al Mounaataf
- Alousboue assahafi
- Alyassar almowahhad
- Annahar Almaghribiya
- Annass
- Annahj addimokrati
- Arraey
- Asdae
- Assabah
- Assabahia
- Assahrae Al Maghribiya
- Attajdid
- Aujourd'hui Le Maroc
- Bayane Al Yaoum
- Finances News Hebdo
- La gazette du Maroc
- La vie économique
- L'économiste
- Le journal Hebdomadaire
- Le Matin du Maghreb et du Sahara
- Le Monde
- Libération
- L'Opinion
- Maroc Hebdo
- Nichane
- Rissalat Al Oumma
- Tel quel

## II – Agences de presse

- Maghreb Arab Presse (MAP)
- Agence France Presse (AFP)
- Agence Reuters

## III – Rapports et communiqués :

- Rapport préliminaire d'observation des élections du Centre Marocain des Droits Humains (CMDH)
- Note de synthèse du rapport d'observation des élections du Forum Civil Démocratique Marocain (FCDM) en partenariat avec le Centre d'Etudes et de Recherches en Sciences Sociales (CRSS)
- Rapport d'observation des élections de l'Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH)
- Rapport préliminaire d'observation des élections du Collectif Associatif
- Déclaration préliminaire sur les élections de Transparency-Maroc et de Democracy Reporting International (DRI)
- Communiqué sur les élections de l'Association Arrif des Droits de l'Homme
- Communiqué sur les élections de l'Association Marocaine des Droits Humains (AMDH)

- Rapport des résultats du sondage d'opinion sur les élections réalisé par l'Association Daba 2007 (Résultats vague juillet 2007)

## IV – Sites internet :

- [www.bladi.net](http://www.bladi.net)
- [www.emarrakech.com](http://www.emarrakech.com)
- [www.lereporter.ma](http://www.lereporter.ma)
- [www.maghrebiya.com](http://www.maghrebiya.com)
- [www.maroc.ma](http://www.maroc.ma) (portail national du Maroc)
- [www.yabiladi.com](http://www.yabiladi.com)

## V – Textes de loi et décrets :

- Dahir n° 1-97 -83 du 23 kaada 1417 (2 avril 1997) portant promulgation de la loi n°9-97 formant code électoral

## TRANSPARENCY NEWS

*Publication de l'Observatoire National de la Corruption et Développement de la Transparence au Maroc*

### Comité de suivi

Azedine Akesbi  
Ahmed Bernoussi  
Rachid Filali Meknassi  
Rajae Kassab  
Abdleaziz Messaoudi  
Abdellatif Ngadi  
Abdelaziz Nouaydi  
Mhammed Yassine

### Directeur de l'Observatoire

Mohamed Ali Lahlou

### Rédacteur consultant

Driss Ksikes

### Documentation

Halima Benramdane  
Fatima Ankhroub

### Maquette et mise en pages

Scriptura Éditions

### Photos

AIC PRESS

### Imprimerie

PrintColor - Témara

*Transparency-News est une publication interne diffusée par Transparency-Maroc et conçue par L'Observatoire de la Corruption, avec l'appui de l'Ambassade des Pays-Bas.*



# « L'ARGENT FAUSSE LE PROCESSUS ÉLECTORAL »

**- L'association DRI et TM ne date pas d'aujourd'hui. Suite à la publication de votre premier rapport, il y a eu plusieurs réactions vous soupçonnant de favoriser le PJD. Quelle est l'origine de ce malentendu ?**

- Le malentendu vient du fait que des phrases ont été détachées de leur contexte et exploitées par une certaine presse. Ceux qui nous ont critiqué n'ont pas examiné le rapport attentivement. On a retenu uniquement que nous avons écrit que le PJD apparaît, pour beaucoup de personnes, comme le parti qui fonctionne le mieux sur le plan interne. Cette assertion a été interprétée comme une position en faveur d'un parti au détriment d'autres. En réalité, le rapport est largement équilibré, et comprend de nombreuses observations et recommandations très positives. On peut se demander pourquoi ces aspects n'ont pas été rapportés par une partie de la presse partisane.

**- Dans ce même rapport, vous mettiez à nu les paradoxes du système marocain. Avant les élections, le président du CCDH a déclaré que «quiconque mettait en doute l'évolution de la démocratie marocaine, n'était pas le bienvenue pour observer ces élections». DRI et TM ont-ils souffert de discrimination, sur cette base-là ?**

- Au moment où ces propos ont été émis, et qui concernent peut-être d'autres personnes, DRI n'avait pas encore demandé à être accrédité. DRI a ensuite présenté sa demande, en souhaitant se faire accompagner par moi-même comme expert marocain. Nous avons pu rencontrer le président du CCDH, ainsi que ses proches collaborateurs : un problème de délai a été soulevé, le ministère de l'intérieur, avec lequel le CCDH agissait conjointement, ayant ses propres contraintes. Mais en coordination avec le NDI, le problème a été partiellement résolu. L'un des membres de DRI a pu être accrédité par le CCDH le jour même du scrutin, juste avant le dépouillement des résultats. Il a pu assister à leur dépouillement dans une commission préfectorale à Rabat, et dans la commission nationale de recensement tout au long de ses travaux.

**- En reprenant votre collaboration avec DRI, pour les élections actuelles, quelle nature d'observation avez-vous cherché à assurer ? Avez-vous été satisfait ?**

- Nous étions trois personnes, et DRI a proposé que l'on fasse une observation qualitative, c'est-à-dire voir jusqu'à quel point des réformes du processus électoral ont été engagées, en nous référant aux différentes recommandations publiées dans notre rapport de

janvier 2007. Nous avons donc fait pratiquement un suivi des élections, conformément à notre méthodologie qui consiste à sonder les opinions des différents acteurs et rassembler le maximum d'information. L'observation électorale n'a concerné que notre collègue qui a reçu l'accréditation et qui a pu assister aux travaux des commissions.

**- Qu'est ce qui vous permet de confirmer ou infirmer que c'était «des élections transparentes» ?**

- Le ministère de l'intérieur a pris des mesures préventives et a fait ce qu'il pouvait pour que les électeurs puissent voter librement. Il a pris aussi des mesures répressives contre certains de ses agents. Ceci, en plus d'autres informations, confirme l'intervention, au niveau local, au profit de candidats au détriment d'autres. D'un autre côté, l'argent a été utilisé par des candidats pour acheter des voix. C'est un problème majeur qui fausse l'ensemble du processus électoral.

**- Dans votre rapport préliminaire, vous avez soulevé plusieurs points d'orgue dans le processus, tels que le biais du découpage électoral, le manque d'informations disponibles par circonscriptions. Pensez-vous que le système électoral marocain soit perfectible ?**

- Evidemment, le système électoral est perfectible, notamment sur le plan technique. La HACA a pris des décisions importantes à l'occasion de ces élections. De même, il a été dit pour la première fois que le ministère de l'intérieur organise et informe, mais ce sont les magistrats qui proclament les résultats. Cette position, conforme au code électoral, aurait pu être précédée de la création d'un organe indépendant pour gérer tout le processus électoral.

**- Un observateur a ironisé en disant : «il y a eu plus d'observateurs qu'électeurs». Quel est votre commentaire à cette boutade ?**

- Il est vrai que le taux de participation a été très faible, surtout par rapport à ce qui était espéré. Tout ce que les différents acteurs ont fait n'a pas eu l'effet escompté. On ne peut expliquer ce phénomène de manière simpliste par les vacances, la rentrée scolaire ou le ramadan. Le problème est de nature politique, et doit être examiné comme tel : les gens pensent que la Chambre des représentants, et le parlement et le gouvernement en général, ne sont pas à même de résoudre les problèmes quotidiens qui se posent.